

31 janvier 2022

Madame, Monsieur,

Prenez avis que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé siégera en séance extraordinaire, le jeudi 03 février 2022, à 19 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Cette séance est convoquée par M. André Bertrand et M. Mario Massicotte, conseillers de la municipalité, conformément au pouvoir que leur confère l'article 152 du Code municipal de la Province de Québec.

Voici l'ordre du jour de cette réunion

Ordre du jour

1. Nomination d'un secrétaire de la réunion
2. Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
3. Lecture de l'avis de convocation ;
4. Évaluation du directeur général et secrétaire trésorier
5. Congé du directeur général et secrétaire trésorier
6. Préparation et étude du budget pour adoption
7. Changement des signatures concernant les effets bancaires et autres documents
8. Période de questions
9. Clôture de la séance